



Ecole Saint Joseph
3 bis rue du Chanoine Bouffort
35290 Saint Méen le Grand
Tél : 02.99.09.65.01

mardi 1^{er} septembre 2020

Circulaire de rentrée-Primaire

Pour cette année scolaire 2020-2021, l'école Saint Joseph accueille

251 élèves répartis sur 2 sites dans 11 classes :

- 87 élèves en maternelle dans 4 classes
- 164 élèves en primaire dans 7 classes.

Un protocole sanitaire est mis en place dans l'école à partir du 1^{er} septembre. Il peut être consulté sur le site de l'école.

Une équipe éducative soucieuse de bien remplir la mission qui lui est confiée :

- Secrétaire comptable : JOSSE Marie Odile
- 13 enseignants
- 5 personnels (Education, Service, Entretien)
- 4 Auxiliaires de vie scolaire
- Chef d'établissement : BOISNARD Didier
- Délégation de pouvoir en primaire : GAUTIER Isabelle

La décharge de service du directeur est fixée le matin de 9h00 à 12h00. Veuillez prendre rendez-vous par téléphone pour toute question concernant la vie à l'école de votre enfant.

Ouverture du secrétariat-comptabilité : le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
le vendredi de 14h à 17h

O.G.E.C.

C'est l'association de gestion de l'école. Cette association a pour mission d'entretenir le patrimoine immobilier. Elle est l'employeur des salariés travaillant sur le site.

Président : André GLOTIN

A.P.E.L.

C'est l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre. Elle est ouverte à tous les parents. Les membres élus des A.P.E.L. représentent les familles devant les collectivités locales. Ils participent activement à la vie de l'école (kermesse, sorties scolaires, travaux,...) et soutiennent financièrement les projets pédagogiques des classes. Une assemblée générale a lieu traditionnellement en début d'année.

Présidente : Madame BOTREL Aurélie

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

N° de classe	Niveau	Nombre d'élèves	Enseignants
5	CP	26	Mme LE CARRE Pascale
6	CE1-CE2	10+11=21	Mme REGARDIN Mélanie
7	CE1-CE2	11+11=22	Mme PAPAIL Charlotte
8	CE1CE2	11+10=21	Mme DESBOIS Dominique
9	CM1	24	Mme GUESNON Fabiola Mme PELLERIN Pauline
10	CM1-CM2	7+18=25	Mme GAUTIER Isabelle
11	CM1CM2	8+17=25	Mme DRILLET Audrey
TOTAL = 164 élèves			

POSTE D'ADAPTATION

Mme PETIT Christelle

PERSONNEL D'EDUCATION

Mme JASLET Sylvie

POSTE AESH : Mme DELYS Anne Mme BOTHEREL Béatrice, Mme LE BORGNE Amanda M CHARTON Patrick, Delphine CHAMBON, Mme Charlotte PENEL

ACCUEIL DES ELEVES ET HORAIRES

1/ Entrée et sortie de l'école primaire

Toutes les entrées et sorties s'effectueront soit par le grand portail ou par le petit portail, rue du Chanoine Bouffort soit par l'entrée nord derrière l'école, rue de la Chapelle. Les portails seront fermés aux heures de cours.

Le **parking à vélo** est posé sous le porche près de l'entrée administrative de l'école primaire. Les enfants pourront y accéder soit par la rue du Chanoine Bouffort, soit par la rue de la Chapelle. Un anti-vol est recommandé pour la sécurité.

2/ Garderie primaire

7h30 – 8h20 : prise en charge des élèves à la maternelle sous la responsabilité d'un personnel de service. Garderie obligatoire en maternelle jusqu'à 8h25. Coût : 1€ la séance.

3/ Horaires des classes :

Il est demandé aux enfants d'être ponctuels.

08h45-11h50 :	classe
13h30-16h40 :	classe
16h40-16h55 :	sortie séparées selon les classes sous la surveillance d'un enseignant
16h40-16h55 :	surveillance sur la cour par Mme Jaslet
17h00-18h00 :	étude surveillée assurée par Mme Jaslet (classe n°13)
17h-19h00 :	garderie à la maternelle. Coût de 1€ la séance

COMPRIMES D'IODURE DE POTASSIUM

Une circulaire de Monsieur le Préfet datée du 2 juin 2014 jointe à ce courrier explique le dispositif mis en place dans toutes les écoles d'Ille et Vilaine et vous demande donc d'autoriser ou de ne pas autoriser votre enfant à prendre ces comprimés dans le cas du déclenchement du plan ORSEC-IODE à l'école.

SORTIE/ETUDE

Si vous autorisez votre enfant à sortir de l'école seul(e) le midi ou le soir, une carte de sortie **rose** vous sera remise pour que votre enfant puisse franchir le portail. Vous devez bien sûr la signer. En cas de perte de la carte, il vous faut faire une demande par écrit pour obtenir une autre carte.

Les enfants qui restent sur la cour à 16h40 sont automatiquement conduits à la maternelle par un personnel enseignant pour une garderie payante à 17h.

L'étude commence à 17h00 et se termine à 18h00. Son prix est de 1€. Les enfants devront être repris au portail à 18h00 par les parents sinon, ils seront conduits à la maternelle dans le cadre de la garderie qui est ouverte jusqu'à 19h00 et payante à partir de 18h10 (coût de 0,50 € supplémentaire)

ABSENCES.

En cas d'absence, prévenir dès le matin par téléphone au 02.99.09.65.01 et nous faire parvenir un justificatif écrit, daté et signé. Les absences non-motivées en primaire sont consignées dans le livret scolaire et signalées à l'Inspection Académique pour suite à donner. Au-delà de 4 demi-journées/jours d'absences injustifiées, une commission éducative sera mise en place dans l'école par le chef d'établissement. Le compte rendu de cette commission sera transmis aux services concernés.

CONSEILS AUX PARENTS

- éviter les rendez-vous sur le temps scolaire
- pas de départ anticipé en week-end
- respecter le calendrier scolaire
- Vous comprendrez qu'il s'agit là d'une exigence toute naturelle pour que votre enfant puisse profiter au mieux de l'enseignement dispensé dans notre établissement. **Aucun devoir n'est fourni en cas de départ anticipé.**

Pour les dispenses de sport ou de piscine, un certificat médical est exigé.

DISCIPLINE- REGLES DE VIE

« L'art de vivre ensemble » est inscrit dans l'agenda des enfants et sur le site de l'école. Il vous appartient de le lire avec votre enfant et de discuter sur le contenu de ces règles avant de le signer. Votre enfant devra le ramener à l'école pendant la première semaine de la rentrée pour qu'il entre en application rapidement.

Les comportements perturbateurs, les manquements manifestes au règlement ou dans le travail entraîneront des sanctions prises par l'enseignant ou le personnel éducatif responsable et s'il y a persistance, par la direction.

RESPONSABILITE DES PARENTS

Les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école :

- **avant 8h30** (sauf pour les enfants arrivant par le car ou inscrits à la garderie, ou à l'activité pédagogique complémentaire).
- **durant l'inter-classe de 11h50 à 13h15**
- **après 16h55**

Le matin, à partir de l'ouverture du petit portail et du grand portail à 8h30, les enfants se dirigeront directement dans leur classe où leur enseignant les accueillera individuellement. Il n'y a aura plus de récréation sur la cour de 8h30 à 8h45. Seul le directeur sera sur la cour pour veiller à la sécurité des élèves.

SECURITE DES ENFANTS

-le parking devant l'école reste interdit aux véhicules afin de pouvoir mettre en place le protocole sanitaire qui empêche les brassages importants de parents et d'enfants

-le parking nord est aussi à votre disposition. Il est aussi très sécurisé et très spacieux.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le service est assuré par le restaurant scolaire municipal. Inscription obligatoire auprès du secrétariat de la Mairie même pour des repas pris occasionnellement. **Pour les cantines occasionnelles, ne pas oublier d'en informer l'enfant le matin.** Les déplacements vers le restaurant scolaire sont assurés par le personnel de l'école et communal. L'encadrement des repas et des déplacements est sous la responsabilité de la municipalité. Les menus sont affichés dans la vitrine près de l'entrée de l'école.

ASSURANCE

Un formulaire d'assurance scolaire en ligne vous a été envoyé par mail.. Ce bulletin d'adhésion sera à retourner à l'école avant le **10 septembre dernier délai.** L'assurance Mutuelle St Christophe est au prix de 11 € pour l'année comprenant les garanties nécessaires. Si vous optez pour celle-ci, **le prélèvement de 11€ sera effectué début octobre.**

Si vous ne prenez pas celle de l'école (Mutuelle St Christophe), nécessaire pour toutes les sorties, vous devez fournir une attestation d'assurance. Celle-ci devra inclure **OBLIGATOIREMENT** la responsabilité civile et une **individuelle accident.** Adressez- vous à votre assureur et transmettez l'attestation à l'école

FACTURATION

Les frais de scolarité sont fixés à **29€** cette année. Nous vous proposons un paiement mensuel concernant la **CONTRIBUTION, l'ETUDE et GARDERIE** par prélèvement automatique sur 10 mois, d'octobre à juillet 2021, le 5 de chaque mois. Vous recevrez *par mail ou par votre enfant*, une facture d'étude ou de garderie, en début de mois environ le 5, concernant le mois précédent, du montant prélevé en plus de votre contribution. **Les parents qui changent de coordonnées bancaires doivent fournir un nouveau RIB et informer le service comptabilité de l'école. Pour les autres familles, nous ferons le prélèvement sur le compte bancaire de l'année dernière.**

Nous vous demandons de signer un contrat de scolarisation qui rappelle votre engagement financier vis à vis de l'école.

Un agenda pour tous les élèves est fourni avec une personnalisation de l'école et au nom de votre enfant .C'est notre moyen de communiquer avec vous. Il ne vous sera facturé en octobre que 5€ au lieu de 7,50€ avec le premier prélèvement. L'association de parents d'élèves (APEL) prend en charge le complément soit 2,50€ par agenda.

Une caution de 18€ pour les deux livres de lecture de CP sera demandée en début d'année et sera rendue en fin d'année. Les fichiers de mathématiques seront facturés aux parents en début d'année. Ils appartiennent en effet à l'élève.

Toutes les sorties en car, aux spectacles sont pris en charge par l'école, avec l'aide partielle de l'APEL et de la mairie. La vente de gavottes qui a lieu en décembre sert également à leurs financements.

GOUTER

Le goûter du matin et du milieu d'après-midi est interdit. Le goûter reste recommandé pour les enfants qui restent à l'école après 17h. Il y aura toutefois une exception pour les enfants qui n'ont pas pris de petit déjeuner avant de venir à l'école et qui viennent en garderie tôt le matin, ils pourront prendre leur collation à 8h15 à la garderie.

TARIFS GARDERIE -ETUDE

Pour l'année scolaire 2020-2021, le prix reste inchangé à 1 € quelque soit la durée.

RELATION ECOLE PARENTS

Des réunions pédagogiques vous seront proposées dans la première partie du trimestre. **Il est nécessaire d'y participer pour bien comprendre le fonctionnement** de la classe et mieux aider votre enfant.

N'hésitez pas à venir rencontrer l'enseignant de votre enfant en prenant un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance(ne pas oubliez le masque). Pour faciliter l'accueil des enfants dans les classes, il est préférable de ne pas prolonger les échanges au moment des rentrées.

En cas de problème, venez immédiatement en parler en prenant rendez-vous avec les personnes concernées ou le directeur.

A tout problème, sa solution dans la confiance.

C'est **ensemble** que nous pouvons aider votre enfant à grandir et à apprendre. Aussi, il est nécessaire de vous impliquer dans le suivi de son parcours en participant aux différentes réunions, en ayant des entretiens réguliers avec les enseignants pour faire le point, en suivant et vérifiant les leçons et le travail scolaire, en visant les évaluations et les cahiers. Pour mieux aider votre enfant, nous pouvons être à même de réfléchir ensemble sur des

